



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2022

Projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale

ANNEXE 4 Recettes, dépenses
et soldes du régime
d'assurance chômage
et des régimes de retraite
complémentaire

**ANNEXE 4
RECETTES,
DÉPENSES ET
SOLDES DU
RÉGIME
D'ASSURANCE
CHÔMAGE ET DES
RÉGIMES DE
RETRAITE
COMPLÉMENTAIRE**

PLACSS 2022

SOMMAIRE

PLACSS 2022 - Annexe 4

PARTIE 1 - Recettes, dépenses et solde du régime d'assurance chômage 4

PARTIE 2 - Recettes, dépenses et solde des régimes complémentaires obligatoires de sécurité sociale..... 5

1. Panorama des régimes de retraite complémentaires obligatoires 5

2. Panorama financier des régimes en 2022..... 6

PARTIE 1 - Recettes, dépenses et solde du régime d'assurance chômage

Comme prévu au 5° de l'article L.O. 111-4-4, la présente annexe décrit « l'état des recettes, des dépenses et du solde du régime d'assurance chômage et des régimes de retraite complémentaire légalement obligatoires pour le dernier exercice clos ».

S'agissant de son volet « assurance chômage », cette annexe présente les principaux éléments de la situation financière de l'Unedic en trésorerie, sur la base du compte provisoire au titre de l'année 2022 (établi en février 2023). Pour la première fois depuis 2008, le régime devient excédentaire (solde de +4,3 Md€ en 2022) sous l'effet conjoint du rebond économique, de la résorption des dépenses liées aux mesures d'urgence et de la montée en charge de la réforme de l'assurance chômage de 2019.

Depuis le début de la crise sanitaire en 2020, le régime a joué son rôle de stabilisateur économique et social. La fin progressive des dépenses supplémentaires liées aux mesures exceptionnelles de soutien à l'économie et l'amélioration de la situation du marché du travail permettent le retour à une trajectoire excédentaire dès 2022. Après deux années marquées par de lourds déficits (-17,4 Md€ en 2020 et -9,3 Md€ en 2021), il a présenté en 2022 un excédent de +4,3 Md€. Ainsi, la dette du régime s'est réduite pour s'établir à 59,3 Md€ fin 2022, après 63,6 Md€ fin 2021.

L'excédent du régime d'assurance chômage en 2022 a été principalement porté par la diminution des dépenses (-18,8 %, soit -9,3 Md€ de dépenses) du fait de la baisse du taux de chômage à 7,1 % en France (hors Mayotte) au 4^e trimestre 2022, de la résorption des dépenses liées aux mesures d'urgence et de la montée en charge de la réforme de l'assurance chômage de 2019, qui a permis des économies pour le régime d'environ 2 Md€ en 2022. Le financement de Pôle emploi étant assis sur les recettes de contributions de l'année N-2, à savoir l'année 2020, ce transfert diminue mécaniquement de 0,4 Md€ en 2022. Les recettes ont augmenté quant à elles de +10,7 % (+4,3 Md€) sous l'effet de la bonne conjoncture macroéconomique qui s'est traduite notamment par un fort dynamisme de la masse salariale avec 337 000 créations nettes d'emplois salariés en 2022.

Tableau 1. Compte simplifié de l'Unedic en trésorerie (Md€)

	2019	2020	2021	2022
Solde	-1,9	-17,4	-9,3	4,3
Dépenses (dont) :	-41,1	-53,2	-49,4	-40,1
Allocations brutes et aides	-35,1	-39	-38,4	-33,4
Activité partielle	0	-7,5	-3,9	-0,2
Financement Pôle emploi	-3,5	-4,1	-4,3	-3,9
Recettes (dont) :	39,2	35,8	40,1	44,4
contributions principales	25,5	22,4	24,7	27,7
impositions de toute nature (CSG)	13,2	12,8	14,7	16,2

Note de lecture : Les données exécutées 2022 sont provisoires.

PARTIE 2 - Recettes, dépenses et solde des régimes complémentaires obligatoires de sécurité sociale

1. Panorama des régimes de retraite complémentaires obligatoires

Les régimes complémentaires obligatoires sont principalement des régimes de retraite ; seule une fraction de ces régimes sert des prestations d'invalidité et de décès pour des populations spécifiques et des montants limités. La présente annexe détaille uniquement le financement et les prestations au titre du risque vieillesse.

Les régimes de retraite complémentaire complètent la pension versée par les régimes de base. Ils ne couvrent pas la totalité de la population car certains régimes de base (régimes dits « spéciaux ») garantissent des taux de remplacement relativement élevés de sorte que la création de régimes complémentaires n'a pas été jugée nécessaire. Les régimes de retraite complémentaire sont des régimes par répartition. Les règles de calcul des pensions diffèrent toutefois de celles de la plupart des régimes de base – notamment le régime général - car elles reposent toujours sur des points acquis par paiement des cotisations

L'Agirc-Arrco, qui a fusionné en un seul régime au 1^{er} janvier 2019, représente 87,2 % des dépenses de prestation des régimes complémentaires en 2022 au titre du risque vieillesse. Il couvre les retraites des salariés du secteur privé (cf. tableau 1). Il existe deux autres régimes de retraite complémentaire obligatoire de salariés : l'IRCANTEC pour les salariés contractuels de droit public et la CRPNPAC pour le personnel navigant de l'aviation civile. La RAFP assure un complément de pension pour les fonctionnaires et les autres régimes de retraite complémentaires couvrent les exploitants agricoles, les professions libérales ainsi que les artisans et commerçants. Les professionnels de santé conventionnés disposent en outre d'un régime obligatoire de retraite supplémentaire, dit PCV, en sus de leur régime complémentaire.

Tableau 1 - Population couverte par les régimes complémentaires obligatoires de retraite et poids de chacun des régimes dans les masses de prestations versées en 2022

Régime	Population couverte	Nombre de cotisants actifs en 2022*	Nombre de bénéficiaires en 2022*	dont bénéficiaires de droit direct en 2022*	Poids dans les prestations en 2022	Résultat en 2022 (en Md€)
Association générale des institutions de retraite des cadres et association des régimes de retraite complémentaire (AGIRC-ARRCO)	Salariés du secteur privé	19 841 854	15 212 189	12 172 900	87,2%	5,2
Complémentaire de la CNAVPL	Professions libérales	687 647	439 548	368 171	4,1%	0,2
Caisse nationale déléguée à la sécurité sociale des travailleurs	Travailleurs indépendants	2 642 293	1 434 507	1 079 250	2,3%	0,5
Institut de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités (IRCANTEC)**	Agents contractuels de droit public	2 973 300	2 284 240	2 025 620	3,8%	0,7
Régime aditionnel de la fonction publique (RAFP)	Fonctionnaires	nd	nd	nd	0,4%	0,0
Caisse de retraite du personnel navigant - personnel de l'aviation civile CRPNPAC**	Personnel navigant de l'aéronautique civile	34 229	23 688	23 688	0,8%	0,0
Exploitants agricoles	Exploitants agricoles	438 851	648 489	498 919	1,1%	0,1
Caisse nationale du barreau français (CNBF)**	Avocats	74 039	24 098	20 095	0,3%	-0,1
Total						6,6

* : Estimations provisoires.

** : Pour l'Ircantec, la CRPNPAC et la CNBF les résultats sont provisoires, sous réserve de l'approbation de leurs conseils d'administration respectifs.

Source : Prévisions des régimes et de la DSS.

2. Panorama financier des régimes en 2022

Le financement de ces régimes est assis principalement sur les cotisations des actifs. Les taux de cotisation varient généralement en fonction de tranches de revenus exprimées en pourcentage du plafond de la sécurité sociale.

Ces régimes sont financés par leurs cotisations ainsi que les compensations versées au titre des cotisations exonérées. Quoique versées par l'ACOSS et bien que le régime général supporte ou bénéficie des éventuels écarts entre les sommes affectées et le coût effectif de cette compensation, celle-ci est retracée comme financée par l'Etat qui a alloué en contrepartie une fraction des recettes de TVA.

Ces régimes sont par ailleurs autonomes au plan financier ; ainsi, les excédents enregistrés sur un exercice abondent les réserves du régime et à l'inverse les déficits d'un exercice sont couverts par ces réserves. Les réserves sont placées, ce qui permet de dégager des produits financiers sur certains exercices. Pour certains régimes, ces produits représentent une part importante de leurs ressources : cela est dû au fait que ces derniers ont des réserves importantes par rapport à leurs charges et à leur situation démographique. C'est notamment le cas de la CNBF (à titre d'exemple, les produits financiers ont représenté 24,7 % de ses recettes en 2022) qui compte moins d'un pensionné pour trois cotisants ou encore de la CRPNPAC (dont 29,6 % des produits sont financiers). Pour d'autres régimes, par exemple l'Agirc, l'accumulation d'importants déficits a réduit progressivement le niveau des réserves. Depuis la fusion de l'Agirc et l'Arrco en 2019, le niveau global des réserves est de près de 68 Md€ à fin 2022.

Après le rebond de l'activité enregistré en 2021, dans un contexte marqué par une forte inflation, le résultat net du risque vieillesse des régimes complémentaires a vu son excédent se maintenir en 2022 en s'élevant à 6,6 Md€, après 6,3 Md€ en 2021 (cf. tableau 2). Les principaux contributeurs à cet excédent restent l'Agirc-Arrco et, dans une moindre mesure, l'Ircantec et la complémentaire des indépendants (cf. tableau 1).

La forte inflation a eu pour effet, d'une part, de dynamiser les dépenses de prestations (+5,0 % de progression en moyenne annuelle sur l'ensemble des charges nettes) via les revalorisations des pensions. En effet, certains régimes (Ircantec et complémentaire des indépendants notamment) ont appliqué une revalorisation équivalente à celle des régimes de base (soit la revalorisation anticipée de 4,0 % dès le mois de juillet 2022 en complément de la revalorisation annuelle de 1,1 % en janvier 2022) tandis que, par exemple, l'Agirc-Arrco a de son côté augmenté les pensions de 5,12 % à compter du 1^{er} novembre 2022, date usuelle d'indexation des pensions du régime. Les dépenses ont également été soutenues par les charges financières dans le contexte de hausse des taux.

D'autre part, le contexte inflationniste a aussi joué favorablement sur les recettes (+4,9 %) en entraînant avec lui les salaires (via les hausses successives du SMIC notamment) qui en sont la principale assiette. Ces recettes ont également été portées par le dynamisme des créations d'emploi et la forte baisse du recours à l'activité partielle. À l'inverse, les produits financiers ont reculé : ainsi, le solde hors solde financier s'est nettement amélioré entre 2021 et 2022 – passant de +2,1 Md€ à +6,0 Md€ - sous l'effet de recettes intégrant pleinement les effets du choc inflationniste sur les salaires, et de la progression de l'emploi, tandis que les prestations réagissent avec plus de délai ; le solde financier s'est lui fortement contracté, passant d'un excédent de 3,4 Md€ en 2021 à 0,6 Md€ en 2022.

Tableau 2 - Compte consolidé des régimes complémentaires obligatoires 2020-2022 (en M€)

	2020	2021	%	2022	%
CHARGES NETTES	102 228	102 939	0,7	108 073	5,0
Prestations sociales nettes	94 345	94 668	0,3	98 014	3,5
Prestations de retraite	92 762	94 297	1,7	97 729	3,6
Autres prestations (invalidité-décès-extralégales)	1 583	372	--	285	-23,3
Transferts versés	3 520	3 854	9,5	3 948	2,4
Transfert au fond de capitalisation du RAFP	2 347	2 579	9,9	2 578	0,0
Prise en charge de prestations pour adossement	1 212	1 255	3,5	1 342	7,0
Autres transferts nets	-39	21	--	28	33,0
Autres charges	4 362	4 416	--	6 111	--
Charges financières	851	375	--	2 751	--
Charges de gestion courantes	2 183	2 001	-8,3	2 813	40,6
Charges exceptionnelles	1 072	1 738	--	0	--
Autres charges techniques nettes	257	302	17,5	547	++
PRODUITS NETS	97 355	109 258	12,2	114 627	4,9
Cotisations sociales et recettes fiscales	86 280	96 384	11,7	104 729	8,7
Cotisations salariales (yc AGFF)	71 002	79 915	12,6	86 372	8,1
Cotisations des non-salariés	6 424	7 569	17,8	7 851	3,7
Cotisations prises en charges par l'État	5 192	6 250	20,4	7 424	18,8
Majorations, pénalités et autres cotisations	97	37	-61,6	87	++
Charges liées au non-recouvrement	3 242	2 299	--	2 329	--
Recettes fiscales	323	314	-2,8	666	++
Transferts reçus	5 767	6 147	6,6	5 045	-17,9
Prise en charge de cotisations	5 764	6 143	6,6	5 038	-18,0
Autres transferts reçus	3	3	7,0	7	++
Autres produits nets	5 307	6 727	26,8	4 853	-27,9
Produits financiers	3 322	3 733	12,4	3 354	-10,2
Produits exceptionnels	1 587	2 562	--	0	--
Autres produits	398	432	8,5	1 498	++
RESULTAT NET	-4 873	6 319		6 553	
Décomposition du résultat net					
Solde technique (y.c. opérations de gestion courante)	-7 859	2 137		5 950	
Solde financier	2 471	3 358		603	
Solde exceptionnel	515	824		0	

Source : Données comptables des régimes.



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*